

*Les descendants de Sulpice*



# Vincent Alliot xx Rodhène Lenoir

achat d'une maison à Levroux, par Vincent  
en date du 3 janvier 1728

3 January 28

your venturous  
progeny and labours  
a  
Venerable



Le Dit Brin Scavoir Connaistre le Ser  
et Contenté <sup>pe</sup> franeours le loquitternon  
Contentement frangeur d'apres distonnes  
Ce pource dommages et intrestes Cest le ant  
Cest pour le moy en la forme de Cest forsante  
L'assise et plement payées. O Siegtans paulez  
alliez ou d'or about en la forme de  
Contraire. Contraire qy l'an apelle  
le defaute le en conséquence sur mes  
Le plement des fiefs alliez en toutes lieux  
Contentez pour avions de la proprieté  
La souffrance de la maison gardie le  
ouferez. Oy defaut exemplique pour en  
famis par luy le pris preme de ceo  
Tout. Comme lez lay semblaient asté aux  
profondz. Parce que Candens paulez  
fiefs alliez la forme de trois lieus pour le  
vne de nage. D'apres le contant fait  
en plement lez mous en testude du noz  
Le trois y annies mis devenez enys fait  
apres mis d'apres lez plement des premiers  
Mous en testude duz mous en la forme de



D.D.

Gratuit mesme au Demeurant au Louvre  
L'Institut le ou les meubles le Barou  
Le meuble de la Chambre de l'Institut  
pour ce que il faut du Bois de la Chambre  
et l'Institut allez

Pr. O. B. C. F. gratin Farjane  
Bull. 6 Horvath et Dorge Janvier 1813  
Ces deux huiles de la Chambre que le 10 Janvier 1813  
Le Prince a pris le 10 Janvier 1813  
Le Prince a pris le 10 Janvier 1813



© Sulpice Darnaut